

# **L'an deux mille dix-neuf et le quatre mars à 19 h 00 le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Gilles COUTURE, Maire.**

Absents excusés : LOCHE Bernard, LAPORTERIE Odile, DUPUY Sandrine.

Le compte-rendu de la réunion du 7 février 2019 est adopté à l'unanimité.

## **I - INFORMATIONS DIVERSES**

### 1) SIVU DES ECOLES DU TURSAN

Le budget primitif 2019 prévoit une augmentation des dépenses de l'ordre de 20 à 25 000 €. La durée hebdomadaire de travail de la secrétaire a été portée de 7 h 00 à 10 h 00.

### 2) C.C.C.T. :

- Déchets de venaison. Le site de Miramont a été retenu.
- Voirie. Une réunion de la commission est prévue le 05/03 à 10 :00 avec Mathieu RAHARISOA, ingénieur à la communauté de communes. Déplacement sur le terrain, autour du pôle petite enfance, rue Jean Moulin et allée du Vert Galant afin d'évaluer les différents travaux à effectuer.

### 3) Mission Locale. Une permanence se tiendra un mardi matin sur deux au 1<sup>er</sup> étage de l'ancienne médiathèque. Une convention sera signée entre les 2 parties. Mise à disposition gratuite ou payante ? A définir.

## **II - FINANCES**

1) Compte de gestion du receveur - budget de la commune. Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Après présentation des différents documents, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2) Piscine - S'agissant de la 1<sup>ère</sup> année d'exploitation de la piscine, Mr le Maire présente un bilan financier pour l'exercice 2018. Il en résulte un déficit de 45 760,83 €, équilibré en partie par l'attribution de compensation de la Communauté de Communes fixée à 44 280 €.

### 3) Compte administratif - Présenté par Alain BRÈTHES.

Celui-ci présente à la fin de l'exercice :

- Section de fonctionnement
  - Dépenses : 633 644,90
  - Recettes : 725 402,45
- Section d'investissement
  - Dépenses : 795 183,80
  - Recettes : 1 175 588,78

Compte tenu de la reprise de l'excédent 2017 du CCAS, il en résulte un excédent global de 388 250,06 €.

Mr le Maire quitte la séance. Mr BRÈTHES, maire-adjoint fait

procéder au vote. Le compte administratif est adopté à l'unanimité des présents.

4) Participation pour Voies et Réseaux. Une extension de réseau public de distribution d'électricité sur le domaine public est nécessaire pour desservir la parcelle AB 654 pour laquelle une demande de permis de construire d'une maison individuelle est en cours d'étude. Estimation du coût de cette extension réalisée par le SYDEC : 1 705 €. Le conseil municipal est favorable à cette extension. Le montant de cette opération sera répercuté sur le pétitionnaire par le biais de la PVR.

### **III - CONVENTIONS CIAS ET SIVU**

Considérant la modification de répartition des heures de secrétariat pour le CIAS et le SIVU et le changement de résidence administrative de l'agent, il convient d'établir de nouvelles conventions d'utilisation des locaux communaux.

### **IV - PERSONNEL**

- 1) RIFSEEP. Après un 1<sup>er</sup> refus du projet de délibération pour la mise en place du RIFSEEP par les représentants du personnel du Comité Technique Paritaire du CDG40, cette délibération a été présentée à nouveau et sans changement afin d'être légalisée par les services de la Préfecture. Le conseil municipal approuve les termes de cette proposition de délibération.
- 2) Poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (12,5 h hebdomadaires). Compte tenu des nouvelles missions confiées à l'agent (entretien du gîte et des appartements Clément), Mr le Maire propose de fixer la durée hebdomadaire de ce poste à 15 h 00. Le conseil municipal accepte cette proposition. Un projet de délibération sera soumis au Comité Technique Paritaire.
- 3) Poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (3 h 00 hebdomadaires). Considérant la fermeture du secrétariat de mairie le samedi matin et des besoins en personnel du SIVU des écoles du Tursan, Mr le Maire propose de supprimer ce poste. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les termes de cette proposition de délibération.
- 4) Mise à disposition du personnel communal auprès du CIAS. Le conseil municipal souhaite revoir les tarifs lorsque le personnel travaille avec le matériel communal.

### **V - RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES**

Avec la généralisation du numérique, le législateur a souhaité créer un cadre juridique adaptant à la fois leur protection tout en favorisant par ailleurs la diffusion et réemploi de renseignements. Mr le Maire présente au conseil municipal une proposition de l'ALPI de prestation de délégué à la protection des données. Coût 170 € la 1<sup>ère</sup> année et 110 les suivantes. Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité. Gilles LACOSTE est chargé de suivre le dossier.

### **VI - PROCÉDURE SALLE POLYVALENTE**

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de Me FERRANT, l'informant de l'indemnisation de la commune par l'assureur de la partie

adverse pour les frais de réparation et d'expertise de la salle des fêtes. Déduction faite de la franchise applicable, le montant est de 18 580,50 €. Compte tenu de ce changement de situation, il conseille à la commune de se désister de la procédure d'appel devant la Cour Administrative de Bordeaux. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'indemnité d'assurance et décide de ne pas poursuivre la procédure.

## **VII - PLAN DE RÉFÉRENCE**

Le Comité technique a reçu le jeudi 14 février les représentants des 3 cabinets retenus suite à un choix sur références. Mr le Maire présente succinctement les 3 offres et le prestataire arrivé en premier. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal accepte la proposition du Comité technique de retenir le Cabinet Entrelieux représenté par Mr BUFFETEAU Franck, architecte DPLG de Rochefort. Montant de la prestation : 39 825 € H.T. Le lundi 18/03 le Comité de Pilotage se réunira. Le même jour à 19:00 sera organisée une réunion publique. Seront conviés l'ensemble de la population mais également les commerçants, artisans, professions libérales, salariés des entreprises locales...

Dans le cadre de ce plan et face à l'actualité locale, Mr le Maire propose de réfléchir en concertation avec des représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Chambre des Métiers sur la situation des commerces locaux et leur devenir.

## **VIII - POINT SUR LES COMMERCES**

- Bureau de tabac : ouverture probable le lundi 18/03.
- Supérette : réouverture envisagée le samedi 16/03.

## **V - MANIFESTATIONS DIVERSES**

1. Tour des Landes. Le Président du Club cycliste d'Aire sur l'Adour, propose de faire une boucle en contre la montre le dimanche 11/08, le matin, départ et arrivée à Geaune ; circuit par Miramont-Clèdes. Si le conseil accepte cette étape, le club sollicite une subvention communale de 1 000 €. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité le conseil municipal accepte cette proposition.

## **VI - COMMISSIONS**

1. Jumelage. Gilles LACOSTE informe le conseil que le Comité a fait une relance pour les inscriptions au 80<sup>ème</sup> anniversaire de l'Evacuation qui se déroulera en Alsace les 23 et 24 août. Pour ce qui concerne les 20 ans du jumelage avec Ablitas, le courrier transmis par le maire de Geaune et le Président du Comité de Jumelage au maire d'Ablitas n'a pas eu de retour.
2. Base Aérienne 118. Propose d'assister à un meeting aérien le samedi 18/05. L'invitation sera transmise aux membres du conseil pour une réponse au plus tard le 15/03.

## **VII - DIVERS**

1. Grand Débat National. Organisé à Geaune le 1<sup>er</sup> mars. Bonne organisation, vingt participants environ.
2. SIETOM de Chalosse. Propose de participer au concours du

Trophée du tri. Le conseil propose, pour inciter la population à mieux trier d'équiper les foyers de 3 bacs de tri, correspondant aux points tri. Alain BRETHERS délégué est chargé de faire remonter la requête au SIETOM.

3. Association des Maires des Landes. Une réunion sur le thème de « L'intercommunalité dans le respect des communes » organisée à Dax le 21/02. Le problème de la représentation des communes dans les intercommunalités a été soulevé à maintes reprises.
4. Foire : 23/03. Alain BRETHERS fait appel aux bénévoles
5. Réunions à programmer :
  - a. 25/03 : commission travaux
  - b. 26/03 : commission finances
  - c. 09/04 : conseil municipal, vote du budget 2019.

La séance est levée à 21 h 40.

Ont signé au registre :

COUTURE Gilles

BRÈTHES Alain

LACOSTE Gilles

FLOUS Pierre

ARRAGON Dominique

BAILLET Jean-Michel

PLAÏNO David

LE LIARD Denis

DUFAU Sandrine

GRAMOND Laure

LOCHE Bernard      Excusé

LAPORTERIE Odile      Excusée

DUPUY Sandrine      Excusée

CARBILLET Dominique

LARRAT Jean-Louis